

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2023 - 25

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 3 mars 2023

**Nombre de Conseillers Municipaux** :

En exercice :	14	Pour :	13
Présents :	12	Contre :	0
Représenté :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	13		

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET (à partir de 19 H 25), Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Jérémie MARIN, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Muriel MORAND.

**EXCUSES** : Madame Catherine MONGET (pouvoir à Monsieur Gaspard CHATELLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET (jusqu'à 19 H 25).

**ABSENTE** : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

### CONVENTIONS D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE, SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA CARRIERE ET DE LA PLATE :

La société COVAGE, qui réalise et exploite le réseau de communications électroniques haut et très haut débit par délégation de service public, a été sollicitée par la Collectivité, pour installer les équipements techniques nécessaires à ce réseau de fibre optique, et raccorder au réseau les logements des bâtiments communaux de « la Carrière » et de « la Plate ».

A ce titre, cette société a fait parvenir la convention qui définit les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes.

Elle a la charge d'installer une ligne pour chaque logement des appartements communaux de la Plate et de la Carrière. Le plan d'installation des lignes, des équipements et des éventuelles infrastructures sera soumis à la Commune, propriétaire des bâtiments.

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) **APPROUVE** les conventions à passer avec la sté COVAGE, opérateur d'immeuble, afin d'installer, de gérer et d'entretenir les lignes de communications électroniques à très haut débit sur les bâtiments communaux situés :

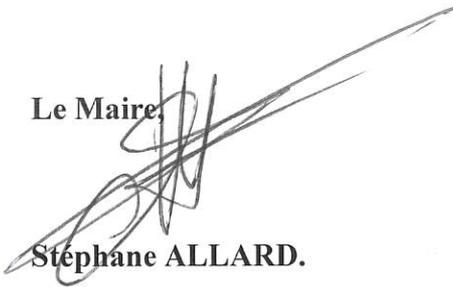
- 817 et 835 route d'Etraz à Demi-Quartier
- 264 et 290 route de la Plate à Demi-Quartier.

2°) **AUTORISE** son Maire à signer ces conventions ainsi que toute pièce afférente à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 15 mars 2023

Le Maire,



**Stéphane ALLARD.**



La secrétaire de séance,



**Marie-Laure GAIDDON.**

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 20 MARS 2023

Publié électroniquement le 20 MARS 2023